[illegible] entente et stable la commission pontificale chargée de travailler à la réconciliation des dissidents avec l'unité catholique.

D'après le *Moniteur*, cette commission est ainsi composée : LL. EEm. les cardinaux Ledochowski, Langénieux, Rampolla, Vincent Vannutelli, Gaffimberti, Vaughan, Granielle, Mazella.

La commission aura comme adjoints des consulteurs adjoints, choisis d'abord parmi les procureurs des patriarches orientaux à Rome.

Leurs consultations seront transmises à la commission par un consulteur que le Pape désignera comme secrétaire et qui prendra part aux séances tenues par la commission devant le Pape.

La fête commémorative du rétablissement de l'Empire d'Allemagne

Berlin, 30 décembre. — Une ordonnance impériale, adressée au chancelier de l'Empire, décide qu'une fête commémorative du rétablissement de l'empire d'Allemagne, aura lieu le 18 janvier, à 10 heures 3/4, dans la salle Blanche, du château royal.

L'empereur lira un message. Il y aura, le soir, un banquet. Sont invités, les membres du conseil fédéral, les membres du Parlement allemand, les personnages qui faisaient partie d'une de ces deux assemblées il y a 25 ans ou qui ont contribué d'une façon éminente au rétablissement de l'empire d'Allemagne.

On sait que le prince de Bismarck a été invité à cette cérémonie par l'empereur et qu'il a promis d'y assister.

L'ordonnance porte, en outre, que la fête sera précédée de services divins célébrés au château et à l'église Sainte Hedwig.

L'affaire Souligoux

Paris, 30 décembre. — Une nouvelle perquisition a été opérée, samedi, dans la villa qu'habitait autrefois M. Souligoux à Villemomble, en présence du détenu amené par deux inspecteurs de la sûreté.

Dans le même train, avaient pris place M. Espinas, juge d'instruction et son greffier.

Arrivés à Villemomble, magistrat, agents et prisonnier se sont dirigés vers la villa de la rue d'Avron, et la perquisition a aussitôt commencé.

M. Espinas a saisi, dit-on, une assez volumineuse quantité de papiers.

M. Souligoux et les agents sont rentrés à Paris par le train de cinq heures trente-cinq, et, à six heures et demie, l'inculpé avait réintégré sa cellule à Mazas.

A l'Elysée. — Les visites au Président

Paris, 30 décembre. — M. F. Faure a reçu ce matin les rédacteurs chargés du service de l'Elysée qui sont venus lui présenter leurs vœux à l'occasion du nouvel an, tout en déclarant que cette démarche n'était rien à leur indépendance.

Etaient présents 7 reporters représentant le *Temps*, le *Paris*, les *Débats*, *La Patrie*, *L'Agence Havas*, *L'agence Dalziel*, *L'Agence Fournier*.

M. F. Faure a reçu ce matin M. Lozé, ambassadeur à Vienne; M. Rouvier, ministre de France à Stokholm; M. Cambon, gouverneur général d'Algérie, le général Forbinet, M. Lockroy qui a présenté les membres des bureaux de la Société d'instruction élémentaire, M. Garenger, M. Claretie, ainsi que le préfet de la Somme.

La candidature de M. Constans à la présidence du Sénat

L'annonce de la candidature de M. Constans à la présidence du Sénat, cause un vif émoi dans la presse radicale, qui entame une violente campagne contre l'ancien ministre de l'intérieur.

M. Maurice Barrès, candidat

Il est est à peu près certain, dit l'*Intransigeant*, que M. Maurice Barrès posera sa candidature à Neuilly, en remplacement de M. Lefoulon, décédé. M. Barrès aurait, en ce cas, un programme d'union républicaine et socialiste. Il est également question de la candidature d'un M. Rigaud, opportuniste, conseiller général du canton.

Nouvelles d'Indo-Chine

Paris, 30 décembre. — Un télégramme adressé d'Hanoï par le secrétaire général de l'Indo-Chine faisant l'intérim du gouverneur général, au ministre des colonies, représente la situation comme bonne au Tonkin et en Annam.

« La colonne de police organisée par le gouvernement annamite et à ses frais pour la pacification du Yen-Thé, poursuit ses opérations avec succès. Elle vient d'annoncer la soumission de Trach, chef rebelle des plus influents.

» Un deuxième chef, Pham-din-Hong, s'est enfui avec des débris de sa bande au Laos, où il est actuellement poursuivi.

» Nous sommes assez avertis pour nous méfier de cet optimiste officiel ».

Retour du Tonkin

Toulon, 30 décembre. — Le *Bien-Hoa* vient d'arriver à Toulon avec 381 passagers, dont 71 des équipages de la flotte, 57 de l'infanterie de marine; deux décès depuis Port-Saïd. Le *Bien-Hoa* arrive du Tonkin avec escale à Saïgon.

Un singulier enlèvement

Une agence reçoit cette curieuse dépêche de Neufchâtel :

« Neufchâtel, 30 décembre. — Un événement mystérieux est très commenté dans nos régions. Deux princes abyssins, Gongsa Darghi, fils du roi Borghi, oncle de Menelik et général commandant des troupes abyssines du Howas, et Kettaou, fils de l'intendant général de la reine Toutou, envoyés ici, il y a un an, pour faire leur éducation, ont été enlevés le 24 courant, par un agent italien nommé Mighorini, assisté d'un choan nommé Afwark, qui servait au service de l'Italie. Ces jeunes gens, auxquels le roi Menelik tient beaucoup, ont été aperçus le 27 en Italie, mais, depuis, on n'a plus de nouvelles. Le gouvernement suisse a ouvert une information. »

Les Italiens en Afrique

Rome, 30 décembre. Dans un article, le *Don Marzio* disait hier que Ménélik n'ayant pas remboursé à l'Italie l'emprunt de quatre millions qui fut une des clauses du traité d'Uccioli en 1889, l'Italie allait, n'en déplaise à la France, mettre la main sur les douanes du Harrar et au besoin appuyer par la force cette opération dans cette contrée.

En réponse à cet article belliqueux, on rappelle aujourd'hui que le négus s'étant aperçu de la différence des textes italien et abyssin du traité d'Uccioli, hâta, pour dénoncer le traité, les remboursements de l'emprunt, si bien que dès 1894, antérieure à la date inscrite au traité, Ménélik effectua le dernier remboursement.

Il se confirme que le négus est prêt à traiter à des conditions très honorables pour l'Italie, mais il déclare qu'il luttera jusqu'à la mort pour son *indépendance*.

On prépare l'envoi d'un nouveau corps de troupes de 10,000 hommes.

Aden, 30 décembre. — Les négociants anglais d'Aden viennent de recevoir un nouvel officiel qu'aucune opération militaire ne sera tolérée du côté de Zeilah.

Ecole des Sciences Sociales et Politiques
DE LILLE

LA LÉGISLATION DE LA PRESSE, par M. GAND. — 4e LEÇON

M. Gand commence son cours par des notions générales sur la presse et la liberté de la presse.

La presse, dans un sens large, c'est le mode d'expression, la manifestation de la pensée, comprenant par conséquent la parole, l'écriture et l'imprimerie (livres et journaux).

La presse peut beaucoup pour le bien; mais, comme elle est susceptible d'engendrer des maux considérables, un bon gouvernement doit la surveiller et la réglementer. Or l'Etat peut agir directement sur la presse, soit par des mesures préventives, telles que la censure ou l'autorisation préalable, soit par des moyens répressifs, en déterminant les délits, les peines dont ils sont passibles et les tribunaux chargés de les apprécier.

La liberté de la presse consiste, pour les uns, dans le droit absolu et sans limites de manifester sa pensée; pour les autres, dans la faculté laissée à chacun d'exposer et de publier ses opinions quelles qu'elles soient, pourvu que leur manifestation ne constitue pas une violation à un délit déterminé.

Ces conceptions sont déplorables, et il vaut mieux dire que la presse libre est celle qui n'est soumise à aucune mesure préventive (censure, autorisation préalable), mais qui est responsable, devant les tribunaux, des délits qu'elle commet des abus à punir et qui laisse aller.

A ce qui concerne cette grave question se pose : faut-il laisser à la presse une liberté absolue et sans limites ? Les derniers attentats anarchistes ont jeté bien éclairé la situation pour que la réponse soit douteuse. La liberté de la presse doit avoir des limites, sans lesquelles elle ne serait plus autre chose que de la licence.

On a objecté que la pensée est libre et que la loi ne doit pas en entraver la manifestation. A cela, nous répondrons, que tant qu'elle demeure enfermée dans la conscience, la pensée est parfaitement libre; mais une fois qu'elle se manifeste au dehors, elle devient saisissable et l'Etat a le droit de la réprimer, si elle trouble l'ordre public ou blesse de graves intérêts particuliers pour la protection desquels les tribunaux ont été institués.

On dit aussi que les mesures prises contre la presse sont d'une complète inefficacité. C'est une profonde erreur. — On ajoute que la presse est impuissante à autre, comme elle l'est d'ailleurs à produire le bien. Autre erreur démentie par les faits. — De même, la presse, quoi qu'on en ait dit, ne guérit pas les maux qu'elle fait, ou du moins de les guérir que très difficilement et d'une manière fort insuffisante.

Il y a donc des limites nécessaires à la liberté de la presse : la parole est une arme aussi redoutable que le bras; et, si l'Etat doit empêcher de tuer, il est également de son devoir d'empêcher la diffamation, l'injure et la destruction des principes sur lesquels reposent la société et la morale.

Bulletin Météorologique

Roubaix, Mardi 31 décembre 1895.

HEURES	THERMOMÈTRE	BAROMÈTRE	
Minuit	5° au-dessus	778 m m	Variable
4 heure matin	5° »	778 m m	»
2 h.	5° »	778 m m	»

Paris, — Lundi 30 décembre 1895. — (*Bulletin du Bureau Central météorologique*). — Le baromètre continue à descendre et les faibles pressions s'étendent à tout le nord de l'Europe. Un nouveau minimum s'avance par le nord-ouest de l'Irlande (749) et un mouvement secondaire tend à se former vers le golfe de Gênes. Une forte pression se retire en Russie (Charkov, 773); une autre aire supérieure à 765 mm. persiste en Espagne et en Algérie. Le vent est assez fort du S.-O. sur la Manche et la Bretagne; il tourne au N.-O. en Provence. Les pluies ont été générales dans l'ouest du continent et assez abondantes sur nos régions.

En France, on a recueilli 42 mm. au puy de Dôme, 22 à Limoges, 20 à Lyon, 12 au Havre, 11 à Besançon, 7 à Paris. La température est en hausse, excepté sur le centre et le sud de l'Europe. Ce matin, le thermomètre marquait — 20 à Charkov, — 12 à Berlin, + 11 à Paris, 17 à Alger. On notait + 4 au puy de Dôme, 1 au mont Ventoux et 0 au pic du Midi. En France, le temps doux et à la pluie va persister. A Paris, hier et la nuit, pluie. Moyenne d'hier, 20 décembre, 8,0, supérieure de 5,8 à la normale. Depuis hier midi, max. : 10,4; minimum de ce matin : 9,4. Baromètre, à sept heures ce matin : 759 mm. 6. A la tour Eiffel, maximum : 10,3 ; minimum : 7,5. Le Caire, (Ghesireh palace) hier 18,5. Temps chaud.

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire	1,75
100 cartes ivoire gravure	2,75
100 cartes ivoire deuil	3,00
100 cartes ivoire deuil, gravure	4,00

Elle fournit également une jolie boîte contenant 100 cartes imprimées et 100 enveloppes pour 2,25
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (gravure) .. 3,25
Même boîte deuil, imprimées 3,25
» » » gravure 4,75

GRAND CHOIX DE

Calendriers, Ephémérides et Almanachs pour sociétés

Double Liége, Triple Liége, du Laboureur, du Soldat, Hachette, Anti-Socialiste rédigé en flamand et français.

Beau choix de Papiers à Lettres.

depuis 0,45 pour 25 feuilles et 25 enveloppes ; 0,80 pour 50 feuilles et 50 enveloppes.

SAVON DES PRINCES DU CONGO

Le plus parfumé des savons de toilette

7 grands prix, 20 médailles d'or

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Demain, premier jour de l'An, le « JOURNAL DE ROUBAIX » ne paraîtra pas.

Un service funèbre pour un soldat mort à Madagascar. — Une messe a été célébrée, lundi matin, à dix heures et demie, en l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de M. Albert Leman, soldat aux tirailleurs algériens, décédé le 17 septembre dernier, à l'hôpital d'Ambohka, à Madagascar.

Une affluence considérable a assisté à cette cérémonie funèbre : on remarquait la présence de MM. Victor Despature, président du *Cercle Militaire*; Paul Watine, président d'honneur des Anciens Combattants de 1870-71; Broigne, commissaire de police du 2e arrondissement; l'un des amis du défunt, M. Bouteville, qui a pris part également, dans les tirailleurs, à l'expédition de Madagascar, et qui, malgré sa grande faiblesse, a tenu à donner ce dernier témoignage d'amitié, à son ancien ami; puis un grand nombre de jeunes soldats en permission et des délégations des diverses sociétés militaires et patriotiques de la ville.

Un catafalque avait été dressé au milieu du chœur sur lequel étaient placés un drapeau aux couleurs nationales et une tenue des tirailleurs algériens.

C'est M. l'abbé Lefebvre, vicaire à Saint-Martin, qui a dit la messe à laquelle assistait le *Choral Nadaud*. Cette excellente société dont faisait partie le défunt, dirigée par M. Minssart à interprété un *Kyrie*, un *Sanctus*, de Dessaily, un *Agnus* et à la fin de la messe un *Pie Jesu* de Stradella.

La famille nous prie de transmettre tous ses remerciements à ceux qui lui ont donné un témoignage de sympathie en assistant au service funèbre de lundi matin.

Une délégation de l'industrie lainière au Ministère du Commerce. — M. Mesureur, ministre du commerce, a reçu lundi matin une délégation des centres lainiers qui était accompagnée de M. Trystram, sénateur du Nord, et de MM. *Dron* et *Mirman*, députés.

Notariat. — M. Duchange, ancien notaire à Roubaix, est nommé notaire honoraire.

Une réunion du Cercle d'études sociales du quartier Sainte-Elisabeth. — Le cercle d'études sociales du quartier Sainte-Elisabeth s'est réuni, lundi soir, à l'estaminet Delépierre, place Sainte-Elisabeth.

M. E. Wibaux préside : il donne la parole à M. Wattel, qui parle des causes du chômage partiel de la filature de laine peignée de Roubaix.

La première cause, dit-il, de ce chômage, est d'abord la surproduction ; depuis 1880, on a activé, dans les filatures de laine, la marche pour produire davantage, tout en diminuant le nombre des ouvriers.

Avant 1880, pour 1000 broches, il y avait un fileur, quatre rattacheurs et un bacleur : le fileur gagnait 40 à 45 fr.; le rattacheur, 20 à 22 fr.; le bacleur, 8 fr. pour 72 heures.

Aujourd'hui, continue-t-il, il n'y a plus que deux rattacheurs : le fileur gagne 30 à 35 fr., les rattacheurs 24 à 27 fr. et le bacleur 9 à 10 fr. pour 70 heures.

La seconde cause, M. Wattel, l'attribue au travail de nuit. Un autre membre du cercle attribue le chômage aux causes suivantes : le manque de protection de l'agriculture, qui fait déserter les villages aux ouvriers agricoles ; à la non-réglementation efficace des heures de travail et surtout à la population flottante des pays frontières qui ne font aucune dépense en France, mais qui retournent chez eux chaque soir ou chaque semaine et qui ne subissent pas les charges de l'impot. De même que M. Wattel, il s'élève aussi contre le travail de nuit, cause de chômage et cause de décadence physique et morale.

— Le Cercle d'Etudes sociales du quartier Sainte-Elisabeth nous prie de publier l'appel suivant :

« Depuis quelque temps on fait courir le bruit que notre cercle s'est ouvert qu'aux ouvriers; les membres du cercle réunis le lundi 30 décembre protestent énergiquement contre cette insinuation, et déclarent que leur cercle est ouvert à tous les hommes de bonnes inspirations, aussi bien les ouvriers manuels qu'intellectuels, pourvu qu'ils n'appartiennent pas aux groupements révolutionnaires.

» Ils déclarent en outre que le cercle a été formé dans le but de préparer des hommes pour la défense des intérêts de tous.

» Le concours de tous les hommes dévoués aux œuvres humanitaires est indispensable. C'est pour cela que nous engageons fortement les ouvriers à assister à nos réunions, et aux petits bourgeois à venir aider les quelques ouvriers qui, déjà depuis un certain temps, préparent des hommes pour la défense de l'intérêt de tous ».

Les affaires de Roubaix-Tourcoing devant la Cour d'appel. — Voici la liste des nouveaux appels inscrits au rôle général de la Cour, en ce qui concerne notre région :

I. *Tribunal de Commerce de Roubaix.* — Salomon Hirsch à Paris contre le liquidateur Me Chatelain et Delaporte, négociant à Roubaix ; rapport à la masse ; jugement du 16 octobre 1895. — Amédée Magot et Cie, ex-négociants à Roubaix et Me Gambart, leur liquidateur, contre Alfred Desbonnets et fils, fabricants à Roubaix ; admission au passif ; jugement du 23 octobre.

II. *Tribunal de Commerce de Tourcoing.* — Ernest Darras, négociant à Roubaix, contre Jean-Baptiste Lemesre-père, ouvreur à Lille : paiement d'honoraires d'expert ; jugement du 1er août 1895. — Prosper Beyrines, négociant à Osses (Basses-Pyrénées), contre Tonlemonde-Delmazure, négociants à Tourcoing, et la banque de la Société générale », règlement de compte ; jugement du 25 juillet 1895. — Charles et Cie, fabricants de papier à Heiligenberg (Alsace), contre époux Verkinder-Mayeur, fabricant, de papiers à Halluin, paiement de fournitures ; jugements du 4 septembre 1894. — Catteau-Delmiau, négociant à Roncq, contre Cardon-Ghesquières, négociant à Gheluve (Belgique) ; résiliation du marché ; jugement du 4 octobre 1895 — Me Legrand, syndic de veuve Odon Tavernier à Tourcoing, contre dame Olive Petit veuve Jules Tavernier, et Jules-Octave Tavernier, teinturier à Roubaix ; rapport à faillite ; jugement du 23 juin.

III. *Tribunal Civil de Lille.* — Félix Morcrette, sans profession à Roubaix, contre Mlle Attala Desman, sans profession à Tourcoing; demande en validité de saisie-gagerie ; jugement du 27 mai 1895. — Louis Leclercq, négociant à Roubaix, contre Graves, négociant à Paris; contrefaçon; jugement du 1er juillet. — Théophile Facon, ouvrier à Roubaix, contre Fourry et Cie, à Fourmies; accident, dommages-intérêts ; jugement du 15 mars 1895. — Charles Moffet, entrepreneur à Lille, et Goris, architecte, contre Louis Briet, cultivateur, et Denis Dhalluin, propriétaire à Wattrelos; dommages-intérêts pour malfaçons; jugement du 23 juillet 1895. — Emile Vilain, menuisier à Roubaix, contre Charles-Louis Vilain, sans profession à Roubaix; compétence; jugement du 26 novembre.

IV. *Tribunal de commerce de Dunkerque.* — E. Caillol et H. Saint-Pierre, armateurs à Oran, contre Trentesaux et Destombes, négociants à Tourcoing, et contre Dassonville-Dhalluin, négociant à Tourcoing, indemnité pour avaries de marchandises, compte, liquidation de dommages-intérêts; jugements des 18 juin, 13 août, 1er et 22 octobre 1895.

La « Bouchée de Pain » et le « Refuge de Nuit ». — Dans la journée de lundi, l'œuvre de la *Bouchée de Pain* a distribué 370 soupes et portions de pain aux grandes personnes et 2005 soupes ont été distribuées aux enfants. Au *Refuge de Nuit*, 29 lits ont été occupés.

L'Œuvre de la Bouchée de Pain. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« L'appel du Comité à la charité publique n'a pas été vain : le trésorier a reçu d'un anonyme « cinq cents francs comme « étrenne, offerte à l'œuvre si utile de la Bouchée de Pain. »

» Merci mille fois au généreux anonyme pour la somme et surtout pour la bonne et heureuse pensée. Que tous petits et grands suivant leurs ressources, n'oublient pas les étrennes des malheureux!...

» Comment mieux commencer l'année que par une bonne action! »

L'accident de la rue Saint-Maurice. — *Obsèques de la victime.* — Lundi après-midi, à 2 heures 1/2, ont eu lieu à Notre-Dame, au milieu d'une assez grande affluence, les obsèques de M. Louis Caron, entrepreneur de menuiserie, rue St-Maurice, dont nous avons raconté la fin tragique.

Au cimetière, M. Anatole Delcroix, un ami du défunt a prononcé sur la tombe entr'ouverte quelques paroles d'adieu et il a retracé la vie du travailleur obstiné et de l'homme sincère qu'était M. Louis Caron.

Un affaissement du chemin de halage, quai de Nantes — Le chemin de halage, quai de Nantes, près la rue Ampère, s'est subitement affaissé, lundi, à quatre heures de l'après-midi, sans doute par suite du dégel.

Le service des Ponts-et-Chaussées a aussitôt pris les mesures nécessaires pour prévenir tout accident et remettre, au plus vite, le chemin en bon état.

Le beurre d'Oostcamp à 3.40. — A l'occasion de la nouvelle année, la laiterie d'Oostcamp a baissé le prix de son beurre à 3,40 le k.

Une chûte mortelle à l'établissement Lemaire et Dillies. — Lundi matin, vers cinq heures, un chauffeur Louis Selosse, et un conducteur de machine, Alexandre Carette, arrivaient à leur travail, à l'établissement Lemaire et Dillies, filature, rue des Fleurettes.

Ils trouvèrent, étendu dans la salle de fabrication des caisses le corps inanimé du veilleur de nuit, baigné dans une mare de sang. C'était Léonard Delespaul, âgé de 58 ans, qui, dimanche dans la soirée, avait pris son service, comme d'habitude.

Ils le relevèrent et le transportèrent dans une autre pièce de l'établissement. M. le docteur Godefroy a été mandé aussitôt; il n'a pu que constater le décès attribué à une fracture du crâne.

On ne peut faire que des suppositions sur les causes de cet accident mortel ; on a trouvé près du corps du malheureux veilleur une échelle renversée ; peut-être aura-t-il voulu monter sur cette échelle et qu'il aura perdu l'équilibre.

Le corps a été transporté à son domicile, rue Rocroy, 1.

Un grave accident, rue de la Guinguette. — Dans la soirée de lundi, vers 6 heures, le domestique de M. Florent, marchand de charbon, rue Turgot, Paul Chalot, âgé de 31 ans, passait avec sa voiture rue de la Guinguette, quand, à hauteur de l'estaminet « au Sultan », une des roues heurta la bordure du trottoir. Le choc fut si violent que Chalot fut précipité à terre. Quand on le releva, il avait l'oreille gauche presque complètement détachée. La mâchoire inférieure avait été fracassée par une des roues de la voiture.

Transporté à l'estaminet au « Sultan » Paul Chalot y a reçu les soins de M. le docteur Carette, qui a ensuite ordonné son transport à l'Hôtel-Dieu. La famille du blessé, qui habite rue Darbo, maisons Frères, a été informée de l'accident, avec tous les ménagements possibles.

Un accident, rue Voltaire. — Dans la soirée de dimanche, vers sept heures, Mme Peer, née Elisa Vancleven, ménagère, demeurant rue Voltaire, se rendait à sa chambre à coucher, elle perdit tout à coup l'équilibre et dégringola du haut en bas des escaliers. Elle s'est fracturée la jambe droite dans sa chûte; M. le docteur Lepoutre, appelé, lui a donné les soins que nécessitait son état.

Bris de clôture, rue du Bassin. — Pendant la nuit de dimanche à lundi, vers minuit et demi, plusieurs individus restés inconnus ont brisé une partie de la vitrine de l'estaminet tenu par Anna Faber. Quand la police requise est arrivée sur les lieux, les individus, auteurs du bris de clôture, avaient pris la poudre d'escampette. Les agents ont fait, dans le quartier, des recherches qui n'ont pas abouti.

ŒUFS FRAIS, 13 Rue du Bois.

Croix. — *Musique Municipale.* — MM. les membres de la Musique municipale de Croix sont instamment priés de se rendre au local de la société, mercredi prochain (Jour de l'An), à 9 heures 1/2 du matin, pour les sérénades d'usage.

La présence de tous les sociétaires est absolument indispensable; l'article du règlement relatif aux amendes sera rigoureusement appliqué (grande tenue).

Lys-les-Lannoy. — *Mort de M. Coin, receveur des contributions indirectes.* — Nous apprenons la mort, à l'âge de 48 ans, de M. Gustave Coin, receveur des contributions indirectes, à Lys-lez-Lannoy. Les funérailles auront lieu, aujourd'hui mardi, à Lys, à neuf heures du matin.

ENRHUMÉS ! — Prenez le sirop pectoral DELABARRE. Il guérit rapidement **rhumes, catarrhes, bronchite, grippe, influenza**, etc., et il est employé très efficacement contre les **accès d'asthme**. — *Le flacon : 4 fr. 60, rue d'Inkermann, 84, Roubaix.* 879

WATTRELOS

Sténographie. — Le cours de sténographie sera fait aujourd'hui mardi comme d'habitude dans la salle du Conseil municipal par le Président du Cercle sténographique de Roubaix.

Union chorale. — La répétition, qui devait avoir lieu, vendredi prochain, est fixée à aujourd'hui, mardi 31 décembre, à 8 heures 1/2, au local habituel chez Mme veuve Briffaut ; tous les sociétaires sont priés d'y assister. Présence indispensable.

Un accident au tramway électrique. — Dans l'après-midi de lundi, vers trois heures, M. Dubus-Delannoy, boulanger à Wattrelos, conduisait à Roubaix, sa voiture remplie de pains, quand, à 200 mètres environ de Wattrelos, le cheval, effrayé de la rencontre d'un tramway, recula sur les rails et s'abattit. En faisant des efforts pour se relever, l'animal cassa une glace du car, dont le marchepied a été brisé contre la voiture du boulanger.

Grâce à la présence d'esprit du « wattmann » qui a pu arrêter presque instantanément le tramway, il n'y a pas eu d'autre accident, et les voyageurs en ont été quittes pour la peur.

Les INCENDIES DE FERMES

à Roubaix et dans les environs

ENCORE UNE FERME INCENDIÉE A LEERS (France)

La série continue !...

On avait cru, quand l'arrestation de Henri Verhulst, l'incendiaire présumé des fermes, a été connue, que, désormais l'on n'aurait plus à déplorer de nouveaux sinistres dus à la malveillance. Un instant, les fermiers ont été rassurés; mais leur quiétude a malheureusement été de courte durée : en effet, lundi, à 5 heures 1/2 du matin, le feu se déclarait à Leers (France) dans la ferme exploitée par M. Louis Dufermont.

La ferme de Laverie

Il existe, à Leers, deux fermes connues sous ce nom de *Laverie*, la « petite » et la « grande ». C'est dans la « petite ferme de Laverie », anciennement le « Château de Bretagne », que le feu a éclaté, lundi matin. Cette ferme, très importante, mesure deux hectares. Elle est élevée, derrière l'église de Leers, vis à vis du cimetière, et est exploitée, depuis dix-huit ans, par M. Louis Dufermont. Elle est la propriété de la famille Favier, de Leers-Nord (Belgique).

Comme tous les fermiers des environs de Roubaix, M. Dufermont exerçait, depuis quelques semaines, une active surveillance, et, dans la nuit de dimanche encore, quelqu'un avait monté bonne garde dans l'étable, contiguë à la grange.

Le feu!

Vers cinq heures et demie, rien d'anormal n'avait été remarqué. Une servante qui venait de traire les vaches, traversa la cour, et entra dans la cuisine, porteuse de ses bidons. A ce moment, le fermier, M. Dufermont, fit irruption dans la cuisine. Ses traits étaient bouleversés.

— Le feu est dans la grange ! cria-t-il, d'une voix terrible d'épouvante...

Effrayée, la servante laissa tomber ses bidons, pendant que Mme Dufermont, qui depuis quelques jours gardait la chambre, s'habillait à la hâte, et sautait par une fenêtre du rez-de-chaussée, après avoir sauvé ses objets les plus précieux.

Au même instant, les ouvriers de la fabrique de M. Motte-Bossut, qui se rendaient à leur travail, venaient frapper à coups redoublés au portail de la ferme, pour donner l'alarme.

Le feu, qui, tout à l'heure, ne s'échappait que d'un côté de la toiture de la grange, prit soudain d'inquiétantes proportions : en un clin d'œil, toute la grange fut enveloppée de flammes.

C'est absolument dans les mêmes conditions que les autres fermes ont pris feu...

Les secours

Qu'auraient pu faire quelques seaux d'eau, en face d'un aussi grand brasier ? Car la grange était bondée des écoltes de l'année : lin, avoine, foin, paille, hivernage, pommes de terre, etc. Mais, fort heureusement, la pompe de l'établissement de M. Motte, fut très vite amenée sur les lieux et mise en batterie dans la cour.

La manœuvre, admirablement comprise par les ouvriers de M. Motte, a été des plus efficaces : il ne fallait pas songer à éteindre le feu, mais bien à préserver les bâtiments contigus à la grange, et aussi la maison d'habitation. C'est ce que les *pompiers improvisés* comprirent, et, grâce à leur habileté, à leur sang-froid, à leur courage, la ferme entière qui, sans eux, aurait été détruite de fond en comble, a été sauvée.

Toute la population de Leers, les douaniers, la gendarmerie, MM. Couturier, maire et Lepoutre, adjoint, ont également prêté leur précieux concours.

Les pertes

Les pertes causées par ce sinistre sont assez élevées. Outre les récoltes, la grange, très belle et admirablement construite, est entièrement détruite. Un grand nombre de poules ont péri dans les flammes. Les dégâts sont évalués à 7 ou 8,000 francs. Il y a assurance.

La cause de l'incendie

Personne, depuis samedi soir, n'avait mis les pieds dans la grange. L'hypothèse de l'imprudence d'un fumeur doit donc être écartée, d'autant que le feu a pris dans la toiture. D'autre part, à trois heures du matin, M. le lieutenant des douanes, qui passait devant la ferme, n'avait aperçu nulle fumée, ni senti aucune odeur révélatrice. Nous avons dit aussi qu'un peu avant 5 h. 1/2, heure à laquelle l'incendie a éclaté, la servante, qui revenait de l'étable, n'avait rien vu.

Mais de jeunes garçons, qui se rendaient à la fabrique de Lannoy, prétendent avoir vu, quelques instants avant que les flammes ne fissent leur apparition, un homme lancer sur le toit quelque chose comme une boule enflammée. Nous ne rapportons ce détail que sous toutes réserves, encore qu'il soit d'une importance capitale.

En tous cas, l'opinion de tous, est que l'incendie a été allumé par une main criminelle et que, si Henri Verhulst, actuellement sous les verrous, est réellement coupable, il a des complices. On se trouverait donc en présence d'une bande organisée, dont il est urgent de s'emparer à tout prix.

L'ARRESTATION D'UN INCENDIAIRE
A WASQUEHAL
Descente du Parquet à la ferme Picavet

On sait que l'individu arrêté, vendredi dernier, à Wasquehal, par la police de sûreté de Roubaix, dans les circonstances dont nous avons donné le récit, a été conduit à Lille, samedi après-midi et écroué à la disposition de M. Delalé, juge d'instruction.

Lundi après-midi, ce magistrat, accompagné de M. Prudhomme, substitut du procureur de la République, et de son greffier, M. Doré, est descendu à la gare de Croix-Wasquehal. L'inculpé, qui dit s'appeler Henri Verhulst, a été amené entre deux gendarmes.

Le parquet s'est dirigé vers la ferme Picavet, au Capreau, où a eu lieu la tentative d'incendie.

MM. Barroyer, commissaire central de Roubaix, Octave Huyghe, inspecteur de sûreté et une dizaine d'agents se trouvaient également à la ferme.

Après avoir reconstitué la scène de la tentative d'incendie, le Parquet s'est installé dans la cuisine et les interrogatoires ont commencé à trois heures ; Verhulst nie énergiquement être l'auteur de la tentative d'incendie ; mais les agents Cuvelier et Planckaert, le premier qui l'a vu mettre le feu et le second qui l'a suivi de près jusqu'au canal, lors de sa fuite, le reconnaissent parfaitement.

Comme il comprend le français avec difficulté, il a fallu le secours de M. Philippe, interprète-juré que M. Huyghe avait été chercher.

Le parquet a confronté Verhulst avec un contre-maître, Amand Minchon, de la briqueterie de M. Six-Gadenne ; l'inculpé est inconnu au contre-maître.

MM. Delalé, Prudhomme, Barroyer, accompagnés des agents Plankaert et Béague, sont allés, vers quatre heures, à travers champs, près du canal, à l'endroit où Verhulst s'est jeté à l'eau et où il affirme, lui, être tombé.

A leur retour l'interrogatoire a été repris, comme on a trouvé dans la poche de l'inculpé un mouchoir ayant une forte odeur de pétrole, il prétend qu'il avait essuyé une lampe avec; il a déclaré aussi n'habiter Roubaix que depuis une dizaine de jours et être sorti de prison depuis peu; il explique sa présence autour de la ferme en disant qu'il revenait de travailler à Saint-Ghislain et retournait à Roubaix et qu'il a été effrayé par les agents qu'il avait pris pour des voleurs.

Verhulst a déjà subi, a-t-il dit, plusieurs condamnations en Belgique, variant de quinze jours à trois mois de prison et la dernière fois qu'il a été condamné, c'est pour coups et blessures.

Dans l'après-midi, on a entendu ensuite la déposition de M. O. Huyghe, inspecteur de sûreté à Roubaix et vers six heures et demie, le parquet partait de la ferme Picavet, ainsi que l'inculpé pour reprendre le train de Lille à Croix-Wasquehal.

Les magistrats sont convaincus de la culpabilité de Verhulst et ils admettent l'hypothèse probable de complices.

Des consignes très sévères ont été données à la police de Roubaix.

TOURCOING

Réunion du Conseil municipal. — La réunion du Conseil municipal de samedi dernier n'ayant pu avoir lieu par suite d'insuffisance du nombre des conseillers présents, une réunion extraordinaire du Conseil municipal, se tiendra le vendredi 3 janvier 1896, à huit heures très précises du soir, à l'Hôtel-de-Ville, grande salle des mariages, pour délibérer sur les affaires urgentes portées à l'ordre du jour ci-après :

Expropriation rue de Tourmai. Indemnité complémentaire réclamée par la famille Pollet-Bonnel. — Eaux potables. Conduite des forages. Marches pour terrassements, fournitures et transport des fontes. Id. Usine élévatoire d'Anchin. Pont roulant de la salle des machines. Marchés pour fourniture de la charpente et pour celle des pièces métalliques. Id. Eclairage électrique de l'usine élévatoire d'Anchin. Marché. Id. Expropriations. Honoraires des avocats. Id. abattage et cessions d'arbres. Marché.

Tramways : 1° Autorisation à la Compagnie d'établir la traction électrique à partir de la station centrale, Grande-Place jusqu'au dépôt rue de la Tossée, par la rue de Tourmai et la rue Louis Leloir. 2° Retour à l'ancien itinéraire pour le parcours de Roubaix à Tourcoing pour la Fosse-aux-Chênes, sous condition de modifier l'itinéraire de la ligne de la Croix-Rouge, qui se ferait par traction électrique, en partant de la station centrale et la rue Carnot. — Groupe scolaire rue Fin de la Guerre. Plantation d'arbres dans les cours d'élèves et installation des jardins. Homologation des plans et devis.

Conservatoire national de musique de Paris, demande de bourse pour un ancien élève des écoles académiques. — Bascules publiques, établissement d'un pont à bascule sur le quai du canal, près du Lycée. — Route départementale n° 22, projet d'amélioration de la chaussée, présenté par le service de la voirie départementale. — Réceptions de travaux et fournitures. — Indemnité due pour reprise d'installations faites à la maison rue de Gand n° 15, par l'ancien locataire. — Crédits supplémentaires ou par réproduction, autorisation d'affectation de crédits existants. — Cessions de terrains à la voie publique. — Rapports de commissions (lecture et discussion s'il y a lieu). — Finances : Bureau de bienfaisance, budget primitif de 1896, avis du Conseil municipal; Hospices, id.

Union Démocratique du Nord. — Section de Tourcoing. — Un nouveau syndicat. — Les démocrates chrétiens de Tourcoing se sont réunis dimanche 29 décembre, à l'estaminet de la *Poule-Blanche*. Le but de cette réunion était de fonder définitivement le syndicat professionnel en projet et d'en nommer la commission. Les amis et adhérents du cercle d'études sociales avaient été convoqués pour 5 heures. Au commencement de la réunion M. Decopman a exposé en quelques mots le but de la réunion, puis il a donné la parole à M. Rémy Putman pour la lecture des statuts du nouveau syndicat.

Avant d'ouvrir le scrutin, M. Decopman a voulu retracer rapidement l'œuvre des démocrates chrétiens : ce qu'ils ont fait, ce qu'ils feront encore. Ils ont fondé une coopérative, une caisse de prêt gratuit, un syndicat professionnel, tout cela pour aider la classe ouvrière dans ses misères présentes et pour l'organiser en vue de l'avenir.

A 6 heures le scrutin a été déclaré ouvert jusqu'à 7 heures 1/2. A 7 heures 1/2 a lieu le dépouillement du scrutin et la proclamation du résultat. Sont élus membres de la Commission du Syndicat *La Fraternité ouvrière de Tourcoing*, MM. Decopman, président ; Rémy Putman, vice-président, Welcomme et Dervaux, secrétaire et trésorier.

Après un chaleureux vivat chan